



PACES en un an : Pourquoi ? Comment ?

Depuis la rentrée 2018, les 3 UFR de Médecine de Paris intramuros (Descartes, Sorbonne Université et Diderot) expérimentent une PACES modifiée, dite "PACESOne-Alterpaces". Elle est née du constat que de nombreux étudiants en échec perdaient deux, parfois trois années.

Le redoublement de la PACES est supprimé. Toutes les places du concours sont donc disponibles pour les primo-arrivants, alors que deux tiers d'entre elles étaient auparavant prises par les redoublants. Toutefois, afin de maintenir deux chances de réussite, 25% des places offertes sont attribuées par la voie "Alterpaces", réservées aux étudiants ayant validé une 2^{ème} année de licence voire surtout une licence complète, après entretien et validation de modules complémentaires dépendant de la nature de leur licence.

Enfin, 20% des places offertes au concours sont attribuées à l'issue d'épreuves orales, auxquelles sont convoqués les étudiants classés au voisinage de la barre des admis. Ceci permet de tenir compte d'aptitudes de synthèse et d'expression orale des candidats. Des modules de préparation à l'oral sont organisés dès publication des résultats de l'écrit.

La réforme du premier cycle des études de santé, actuellement en cours, viendra modifier ce schéma. Les contours de la future première année, qui ne sera plus une « PACES », restent à définir, et les modalités d'admission en seconde année des cursus Santé témoigneront de la volonté de diversifier les profils des futurs étudiants.

